
IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Services offerts par le Haut-commissariat du Canada

Intermédiaire entre les sociétés canadiennes et les entreprises et industries locales, la Division commerciale du Haut-commissariat du Canada à Wellington offre un large éventail de services. Le délégué commercial est à l'affût des occasions d'affaires susceptibles d'intéresser des sociétés canadiennes compétentes. Il effectue des études de marché pour le compte des exportateurs canadiens. Le délégué commercial prend également part à l'effort de mise en marché, offrant des recommandations et des conseils sur la sélection d'agents, les moyens de mise en marché et la publicité. Si elle est prévenue assez longtemps d'avance de votre visite, la Division commerciale se chargera d'organiser des rencontres avec les personnes-ressources compétentes et acceptera votre courrier.

Quiconque projette un voyage d'affaires en Nouvelle-Zélande devrait prévenir aussitôt que possible le délégué commercial. La Division peut aider une entreprise dans la mesure où elle dispose de renseignements sur les produits ou services de celle-ci, le but du voyage et les rapports déjà noués avec les milieux d'affaires néo-zélandais. S'il s'agit d'un produit ou d'un service spécialisé ou très technique, il faudra fournir de l'information sur son usage, le genre de présentation qu'il faut et la concurrence. On évitera ainsi des recherches et des rencontres inutiles qui sont autant de pertes de temps. Il importe en outre d'informer le délégué commercial de l'itinéraire et des activités de suivi envisagées, ainsi que des projets futurs.

Quand il aura ces renseignements, le personnel de la Division commerciale sera heureux d'établir un itinéraire et de prendre des rendez-vous que vous devrez confirmer à l'arrivée. Vu le nombre croissant de gens d'affaires qui font appel aux missions commerciales à l'étranger, le soin de retenir une chambre à l'hôtel doit être confié à une agence de voyage.